

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°2-18

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés: Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent: M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil Municipal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu sa délibération n°1-42 du 11 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- Vu sa délibération n° 10h du 17 novembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,
- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3^{ème} adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,
- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de procéder à une nouvelle élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public,

- **1-Abroge** la délibération n° 10h du 17 novembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,
- 1- Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public :

Monsieur le Maire, Président de droit, ou Monsieur Pascal CAVITTE en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire,

Titulaires:

- o Monsieur Jacques SPINDLER
- o Madame Yvette FOURNIER
- o Monsieur Michel BOUYOU
- o Madame Sandy LACROIX
- o Monsieur Pierre DESJACQUES

Suppléants:

- o Monsieur Gérard FAUGERES
- o Monsieur Clément VERGNE
- o Madame Ana-Maria FERREIRA
- o Madame Zohra HAMZAOUI
- Monsieur Henry TURLIER

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Maire

rnard COMBES

Transmis au Contrôle de Légalité le : 2,8 JUN 2022

Date et ref de l'accusé de récention : 2,8 JUN 2022 Date et ref de l'accusé de réception :

ngne [limen]

02-18-25062022